



Bordeaux, le 5 février 2015

DECLARATION LIMINAIRE DU SNUEP-FSU

CAPA AVANCEMENT D'ECHELON ACCELERE DU 5 FEVRIER 2019

Si certains disent qu'enseigner est une vocation, l'enseignement est avant tout un métier qui doit être reconnu à sa juste valeur. L'ère glaciaire dans laquelle se retrouve bloqué le point d'indice des fonctionnaires entraîne une chute du pouvoir d'achat. Il est urgent de revaloriser les salaires pour tous donc aussi celui des enseignants.

Les différents mouvements de protestation qui apparaissent dans l'éducation nationale (# stylo rouges, # pas de vagues...) démontrent que les enseignants sont usés de la remise en cause perpétuelle de leur travail et de leur dignité.

Un récent rapport des inspections générales émet des préconisations qui prétendent améliorer la reconnaissance des parcours des enseignants.

Ainsi des primes au mérite et des déroulements de carrière à la carte y sont préconisés pour les enseignants qui s'engageraient dans des pratiques dites vertueuses définies par un « *investissement dans un travail collectif ou de formation* » : exit donc les personnels qui ne peuvent pas donner plus de temps à leur travail déjà lourd pour des raisons personnelles, charge parentale, maladie, éloignement des lieux de travail, etc...

Une fois encore, sous ce ministère, les professeurs de lycée professionnel, ces fameux « autres enseignants » de la campagne télévisuelle du ministre, sont fortement attaqués dans leur statut. L'objectif du ministre semble être l'annualisation des services des professeurs de lycée professionnel pour qu'ils interviennent auprès des apprentis au détriment de leurs élèves sous statut scolaire. Le SNUEP-FSU refuse cette remise en cause de nos statuts.

La CAPA de ce jour doit aborder l'avancement d'échelon accéléré des PLP, mais pour malheureusement seulement 30% d'entre eux. Cette quotité est sans rapport avec la réalité qualitative des pratiques de ces enseignants.

Le taux de promotions accélérées prévu par les textes est de 30% pour les passages au 7ème et au 9ème échelon. Les documents font apparaître un taux de promotions de 29% (soit 20 promu-es sur 69 promouvables) pour le passage au 7ème et de 29,9% (soit 35 promu-es sur 117 promouvables) pour le passage au 9ème échelon.

Comme cela s'est fait jusqu'à présent, nous attendons que les décimales restantes permettent des promotions supplémentaires.

De plus des questions subsistent, notamment sur les critères de certaines promotions constatées. Il semble qu'un équilibre disciplinaire ait été recherché au détriment de l'équilibre femmes-hommes, notamment pour le 9ème échelon.

Le SNUEP-FSU estime que le PPCR est un progrès puisqu'il a permis une déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière, mais il revendique des carrières justement revalorisées et parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agents, sans obstacle de grade.